

**DIRECTION
DES RESSOURCES
HUMAINES**

55, Boulevard Diderot,
CS 22305,
75610 Paris Cedex 12

Pour nous contacter :

Concours.statutaires.sap
@aphp.fr

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE-HÔPITAUX DE PARIS
DEPARTEMENT DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES
Service Concours statutaires - Arrêté n° 401/2026/009**

Le Directeur Général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris ;

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n°2022-1658 du 26 décembre 2022 portant création du corps des ambulanciers dans la fonction publique hospitalière au sein de la filière soignante ;

Vu le décret n°2021-1825 du 24 décembre 2021 modifié portant statut particulier des corps de la filière soignante de la catégorie C de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n°2016-636 du 19 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret du 04 juillet 2022 portant nomination du Directeur Général de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2107 fixant les règles d'organisation générale, la composition du jury et la nature des épreuves de recrutement pour l'accès à certains grades de la catégorie C de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté directorial du 26 décembre 2022 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction des Ressources Humaines de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté n° ANA 401 2025 05 0007 du 11 juin 2025 portant nomination de Monsieur Marc BERTRAND-MAPATAUD, à compter du 16 juin 2025 en tant que Directeur des Ressources Humaines ;

Vu l'arrêté du 10 décembre 2026 relatif à l'ouverture du concours interne sur épreuve pour l'accès au premier grade du corps des Adjoints des Cadres Hospitaliers de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris ;

Le Directeur des Ressources Humaines entendu,

**DIRECTION
DES RESSOURCES
HUMAINES**

55, Boulevard Diderot,
CS 22305,
75610 Paris Cedex 12

Pour nous contacter :

Concours.statutaires.sap
@aphp.fr

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Le jury du concours interne sur épreuve pour l'accès au premier grade du corps des Adjointes des Cadres Hospitaliers de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, comme suit :

Le directeur de l'établissement organisateur du concours ou son représentant,

Président :

Cédric FLESSELLES Directeur des Affaires Economiques et Financières	AP-HP AGEPS
--	-------------

Un fonctionnaire hospitalier de catégorie A AP-HP :

Ludivine MALAPART Responsable circuits patients et recettes d'activité	AP-HP. Sorbonne Université
---	----------------------------

Un fonctionnaire hospitalier de catégorie A Hors AP-HP :

Paul TAIEB Directeur de la clinique FSEF	FSEF Paris 13ème
--	------------------

Un professeur de l'enseignement ou formateur spécialisé :

- Branche Gestion administrative générale :

Clothilde POPPE Responsable du Pôle Concours & Adaptation à l'emploi	Centre National de l'Expertise Hospitalière- Paris
---	---

- Branche Gestion économique finances et Logistique :

Fatima BUREL Enseignante Économie Gestion GA,	Lycée Polyvalent de CACHAN
---	----------------------------

Des examinateurs spécialisés :

Marie Claire MANGUE Encadrante Gestion RH	Siège de l'AP-HP.
Philippe SOLIVERI Directeur du Pôle Finances et Information Médicale	Centre National de l'Expertise Hospitalière- Paris

**DIRECTION
DES RESSOURCES
HUMAINES**

55, Boulevard Diderot,
CS 22305,
75610 Paris Cedex 12

Pour nous contacter :

Concours.statutaires.sap
@aphp.fr

ARTICLE 2 : Le Directeur des Ressources Humaines assurera l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, lundi 23 février 2026

Pour le Directeur Général,
Pour le Directeur des Ressources Humaines
empêché,
Pour le Directeur du Département Développement
des Compétences
L'Adjointe au Directeur
SIGNE
Marine LAMOLIE